





« Une expérience longue de plus de 50 ans
dans l'alimentation de nos Amis les Chiens »

Parce que nous les aimons avant tout :

- Les croquettes Happy Dog & Happy Cat sont produites dans l'usine familiale Interquell. Gage de qualité „Made in Germany“.
- Préparé avec de la viande et des abats de qualité.
- Provenant d'animaux fraîchement abattus dans le respect des règles.
- Nous garantissons la meilleure digestibilité à 90%.
- Sans colorants, arômes ou conservateurs artificiels.
- Pas d'expérimentation animale.
- Sans sucre ajouté, sans soja et sans OGM.

Des aliments adaptés à
chaque besoin

2 Phases
spéciales
grande race



Sarl PROVET - IMPORTATEUR France

contact@happyprovet.fr

Tel 03.88.98.42.92



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Cher(e)s adhérent(e)s, Cher(e)s ami(e)s passionné(e)s du Dogue de Bordeaux,

Ce week-end, dans le joli village de Lézinnes qui nous accueille depuis 2023, nous allons vivre deux rendez-vous particulièrement importants dans l'histoire de notre race : la 40^e Nationale d'Élevage du Dogue de Bordeaux et la 8^e Mondiale des Dogues de Bordeaux – ATIBordeaux World Club Show.

Cette édition anniversaire s'annonce exceptionnelle et, une nouvelle fois, vous avez répondu présents... plus nombreux que jamais !

Notre 40^e Nationale d'Élevage rassemble 133 Dogues de Bordeaux, tandis que la 8^e Mondiale en réunit 131, représentant 17 nationalités.

Ces chiffres, qui dépassent ceux de ces dernières années, sont d'autant plus remarquables dans une période où les effectifs de notre race connaissent une diminution sensible. Réunir autant de chiens à Lézinnes est une immense satisfaction et témoigne de la fidélité et de l'enthousiasme qui entourent toujours nos grands rendez-vous.

À vous tous, exposants français et étrangers, éleveurs, propriétaires et passionnés, dont certains ont parcouru plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de kilomètres pour être parmi nous : MERCI !

Nous avons cette année encore le privilège d'accueillir des juges spécialistes de grande qualité. Messieurs Ricardo Silva et Fabio Del Gaudio officieront pour la 8^e Mondiale, tandis que Monsieur Christian Jouanchicot et Madame Isabelle Thevenon-Whir auront la responsabilité de juger notre 40^e Nationale d'Élevage. Je les remercie chaleureusement d'avoir accepté notre invitation.

Ma reconnaissance va également à toutes celles et tous ceux qui œuvrent, souvent dans l'ombre, à la réussite de ce week-end : secrétaires, commissaires de ring, bénévoles, membres du Comité et toutes les personnes qui, par leur disponibilité et leur investissement, contribuent à son organisation.

Un grand merci également à nos sponsors, AGRIA et PROVET – HAPPY DOG, pour leur confiance, leur soutien et les dotations offertes à l'occasion de ces deux événements.

Merci à Monsieur René Favre et à l'Association Canine Territoriale de Bourgogne pour leur accueil et leur fidèle accompagnement.

Je souhaite aussi adresser un remerciement tout particulier à la Ville de Lézinnes, qui nous ouvre ses portes depuis 2023 et nous permet d'y accueillir, année après année, des amoureux de notre race venus de France et de l'étranger.

Cette 40^e Nationale d'Élevage nous invite forcément à regarder un instant le chemin parcouru. Depuis sa première édition, des générations d'éleveurs, de propriétaires et de bénévoles se sont succédé avec une même ambition : préserver, améliorer et défendre notre magnifique race.

À l'heure où j'écris ces quelques lignes, ce week-end revêt pour moi une dimension un peu particulière. Les élections de notre club auront lieu ce vendredi 28 août et, lorsque débiteront les festivités, je ne sais pas encore si j'aurai toujours l'honneur d'en être la Présidente.

Quelle que soit l'issue de cette journée, mon attachement au club et à notre race restera, lui, intact.

Et si ces quelques mots devaient être les derniers que je vous adresse en qualité de Présidente, je voudrais simplement vous dire combien j'ai été heureuse et fière de servir notre club durant toutes ces années et de contribuer, entourée d'une équipe, à l'organisation de ces grands rendez-vous.

Mais l'heure n'est pas encore aux bilans !

Ce week-end doit avant tout être une fête : celle de notre race, des retrouvailles, des rencontres, des échanges et de cette passion qui nous rassemble.

Je vous souhaite à toutes et à tous un merveilleux week-end à Lézinnes.

Et puisque nous sommes aussi réunis pour deux grandes compétitions...

Que les meilleurs gagnent !

Vive le Dogue de Bordeaux !

Anne Dytrych

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Dear Members,

Dear Friends and Dogue de Bordeaux Enthusiasts,

This weekend, in the lovely village of Lézennes, which has welcomed us since 2023, we will come together for two particularly important events in the history of our breed: the 40th Nationale d'Élevage du Dogue de Bordeaux and the 8th ATIBordeaux World Club Show.

This anniversary edition promises to be truly exceptional and, once again, you have answered the call... in greater numbers than ever before!

Our 40th Nationale d'Élevage brings together 133 Dogues de Bordeaux, while the 8th ATIBordeaux World Club Show welcomes 131 dogs representing 17 nationalities.

These figures, which surpass those of recent years, are all the more remarkable at a time when the population of our breed is experiencing a significant decline. Bringing together so many dogs in Lézennes is a tremendous source of satisfaction and reflects the loyalty and enthusiasm that continue to surround our major events.

To all of you — exhibitors from France and abroad, breeders, owners and enthusiasts, some of whom have travelled hundreds or even thousands of kilometres to join us: THANK YOU!

Once again this year, we have the privilege of welcoming highly respected specialist judges. Mr Ricardo Silva and Mr Fabio Del Gaudio will officiate at the 8th ATIBordeaux World Club Show, while Mr Christian Jouanchicot and Ms Isabelle Thevenon-Whir will have the responsibility of judging our 40th Nationale d'Élevage. I warmly thank them for accepting our invitation.

My gratitude also goes to everyone who works, often behind the scenes, to make this weekend a success: secretaries, ring stewards, volunteers, Committee members, and all those whose time, commitment and dedication contribute to its organisation.

A very special thank you also goes to our sponsors, AGRIA and PROVET – HAPPY DOG, for their trust, support and the prizes they have generously provided for these two events.

Thank you to Mr René Favre and the Association Canine Territoriale de Bourgogne for their warm welcome and continued support.

I would also like to extend a very special thank you to the Town of Lézennes, which has opened its doors to us since 2023 and, year after year, enables us to welcome enthusiasts of our breed from France and abroad.

This 40th Nationale d'Élevage naturally invites us to pause for a moment and reflect on how far we have come. Since its very first edition, generations of breeders, owners and volunteers have followed one another with the same ambition: to preserve, improve and defend our magnificent breed.

As I write these few words, this weekend has a somewhat special significance for me personally.

Our club elections will take place this Friday, August 28, and when the festivities begin, I do not yet know whether I will still have the honour of serving as its President.

Whatever the outcome of that day, my commitment to our club and to our breed will remain unchanged.

And if these few words should be the last I address to you as President, I simply want to tell you how happy and proud I have been to serve our club throughout all these years and, alongside a dedicated team, to contribute to the organisation of these major events.

But this is not yet the time to look back!

Above all, this weekend must be a celebration: a celebration of our breed, of reunions, new encounters, exchanges, and the passion that brings us all together.

I wish each and every one of you a wonderful weekend in Lézennes.

And since we are also gathered here for two great competitions...

May the best win!

Long live the Dogue de Bordeaux!

Anne Dytrych

40^{ème}



SOCIÉTÉ DES AMATEURS
DE DOGUES DE BORDEAUX

— ANNIVERSAIRE —



NATIONALE D'ÉLEVAGE

DES

DOGUES DE BORDEAUX



CHRISTIAN
JOUANCHICOT



JUGE



ISABELLE
THEVENON-WHIR



JUGE

LEZINNES

LES

29 & 30

AOÛT 2026

Nos remerciements à

WWW.CEDIA.FR





40^{ème} Nationale d'Élevage des Dogues de Bordeaux

LEZINNES, LE 30 AOUT 2026

Programme du Dimanche 30 Août 2026

40^{ème} Nationale des Dogues de Bordeaux

Juges : Madame Isabelle Thévenon-Whir (FR) et Monsieur Christian Jouanchicot (FR)

- 8h : Accueil des exposants, contrôle vétérinaire
- 9h30 : Début des jugements
- Pause déjeuner
- RING D'HONNEUR

Trophée Raymond Triquet et Coupe Barès
Classements et désignations des Meilleurs Couples et Meilleures Paires

Classements et désignations des Meilleurs Minor Baby, Baby, Puppy, Débutant et Senior

Classements des Jeunes
Classements des Intermédiaires et Ouvertes avec attribution des CACS et RCACS
Classements des Champions
Classements des Vétérans

BEST IN SHOW NE 2026

Désignation du Champion et de la Championne du Club SADB 2026





40th Nationale d'Élevage des Dogues de Bordeaux

LEZINNES, AUGUST 30TH, 2026

Schedule for Sunday, August 30th, 2026

40th Nationale des Dogues de Bordeaux

Judges : Mrs Isabelle Thévenon-Whir (FR) et Mr Christian Jouanchicot (FR)

- From 8am : Admission, veterinary checking
- From 9.30am : Starts of Judgments
- Lunch Break
- HONOR RING

Trophée Raymond Triquet et Coupe Barès
Best Couple and Best Paire

Ranking and designations of the Best Minor Baby, Baby, Puppy, Debutant and Senior

Ranking of the Junior
Ranking of Intermediate and Open Class with attribution of CACS and RCACS
Ranking of Champions
Ranking of Veterans

BEST IN SHOW NE 2026

Designation of the Club Champions SADB 2026



ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8H00 le samedi et le dimanche. Les jugements commenceront à 9H30 précises le dimanche et pourront être interrompus pour le déjeuner.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens est libre après les jugements sauf pour les chiens sélectionnés pour le ring d'honneur. Les chiens classés premier en classe « jeune » (mâle et femelle) devront être présents le dimanche pour concourir au titre de meilleur chien de l'exposition.

SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

PRESENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges.

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit. Pour les engagements en Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes « Intermédiaire », « Ouverte », « Jeune », « Champion », « Puppy », « Baby » et « Vétéran », ainsi que les groupes « débutant » et « senior »

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE INTERMEDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte) Pour les chiens âgés de quinze à moins de vingt-quatre mois.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum.

GROUPE MINOR BABY -d e 4 mois et à jour des vaccinations préconisées. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur).

CLASSE BABY de 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Disqualifié - Ne peut être jugé).

CLASSE PUPPY de 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Disqualifié - Ne peut être jugé).

GROUPE DEBUTANT de 9 à moins de 12 mois à jour des vaccinations obligatoires. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Disqualifié - Ne peut être jugé).

CLASSE JEUNE Pour tous les chiens âgés de 9 à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

GROUPE SENIOR Possible à partir de 6 ans et moins de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS ni au « meilleur de race ».

CLASSE VETERAN - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Tous les vétérans seront présentés dans le ring d'honneur.

CLASSE AFFIXE « Trophée Raymond TRIQUET » (Classe pouvant être constituée au poteau). Comporte 3 à 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.

CLASSE REPRODUCTEURS « Coupe BARES » (Classe pouvant être constituée au poteau). Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de la SADB adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

- Des engagements :
L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas avoir à admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
- Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
a) ceux refusés par le Service Vétérinaire,
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés, Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés.
c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réducteurs.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).

CACS

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} EXCELLENT en classe « Intermédiaire » ou en classe « Ouvert », à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^{ème} est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

CHAMPION DU CLUB

Peuvent concourir pour le titre du Champion du Club les chiens des adhérents de la SADB qui remplissent les conditions suivantes :

- ◆ Etre inscrit en classe « intermédiaire », « ouverte » ou « champion »
- ◆ Obtenir le qualificatif « excellent » à la Nationale d'Elevage de l'année.
- ◆ Avoir obtenu le qualificatif « excellent » (au plus tard le samedi de la NE)

aux deux épreuves du T.A.N.

◆ Avoir obtenu (au plus tard le samedi de la NE) la note « A » ou « B » au compte rendu de lecture de l'examen de dépistage de la dysplasie coxo-fémorale

◆ Fournir (au plus tard le samedi de la NE) la lecture officielle de la radiographie des coudes.

◆ Avoir un pedigree complet

◆ Avoir réalisé le test de dépistage HFH-B attestant que le sujet est non porteur du gène mutant de l'hyperkératose plantaire

◆ Etre membre de la S.A.D.B.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SADB et/ou par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service ;
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Obligations : Pour les chiens venant de l'étranger, le certificat de vaccination antirabique en cours de validité et mentionnant le N° d'identification du chien, sera exigé à l'entrée de l'exposition.

En inscrivant votre chien vous acceptez de facto le droit pour la SADB à l'image photographique.

La SADB ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque accident entre participants et/ou chiens engagés.

ARRIVAL AND JUDGMENTS

Access to the exhibition is open to dogs from 8.00a.m. on Saturday and Sunday. Judgments will begin at 9.30 a.m. on Sunday and may be interrupted for lunch.

LEAVING OF EXHIBITION

Dogs can leave the exhibition after the judging except for the dogs selected for the main ring. Dogs awarded first in the "young" class (male and female) must be present on Sunday to compete as the best dog in the show.

VETERINARY SERVICE

The veterinary service will be provided by one or several Veterinary Doctors who have all powers to decide on acceptance, refusal or return, both at the entrance and during the exhibition. The decision of the veterinary service is final. In cases of denial of access by the veterinary service, the amount of the commitment remains due to the organizing company.

DOG PRESENTATION

During the presentation of the dog in the ring, "double handling" is forbidden. No one outside the ring is allowed to call or excite the dog with any object, whistle or other gesticulation. The judge is responsible for enforcing this rule either by the ring steward or by the exhibition organizers. In case of non-compliance, he can disqualify the dog and record the reason in his judge's report.

CANCELLATION

In case of impossibility to open the exhibition for major reasons beyond the control of the organizers, the entry fees will not be fully reimbursed, as the Organizing Association will have to cover the organizational costs it has incurred.

REGISTRATIONS

Dogs must be the property of the exhibitor and can be presented by any person of the exhibitor's choice, except those subject to a dog event exclusion sanction. For judges, see judges' rules.

Will be refused:

- a) Registrations "on the spot" on the day of the exhibition, except for omissions or computer errors.
- b) Any modifications or registrations in other classes, occurring on the day of the show, except for the Affix (= kennel name) and Breeder Classes, or in case of transcription errors by the organization. The simultaneous engagement of a dog in several individual classes is prohibited. For the entries in Affix Class and Breeder Class, the entry fee is fixed by the organizer for at least 3 dogs entered which must first be registered in an individual class and have paid the amount. The exhibitor will print his certificate of registration via the Internet or will receive an acknowledgement of receipt as individual classes: "Intermediate", "Open", "Young", "Champion", "Puppy" and "Baby" and "Veteran". The groups "novice" and "senior" are also are considered as individual registrations.

DOGS CAN BE REGISTERED IN THE FOLLOWING CLASSES

INTERMEDIATE CLASS (this class qualifies for the award of a C.A.C.S.): For dogs aged 15 to -24 months.

OPEN CLASS (this class qualifies for the award of a C.A.C.S.): For dogs aged 15 months minimum.

MINOR BABY GROUP: -4 months and up to date with the recommended vaccinations. The judge simply formulates an appreciation on the dog (in descending order: Very Promising - Promising - Quite Promising - Disqualified - Can not be judged).

BABY CLASS: From 4 to -6 months and up to date with the recommended vaccinations. The judge simply formulates an appreciation on the dog (in descending order: Very Promising - Promising - Quite Promising - Disqualified - Can not be judged).

PUPPY CLASS: From 6 to -9 months and up to date with the recommended vaccinations. The judge simply formulates an appreciation on the dog (in descending order: Very Promising - Promising - Quite Promising - Disqualified - Can not be judged).

NOVICE GROUP: From 9 to -12 months and up to date with the recommended vaccinations. The judge simply formulates an appreciation on the dog (in descending order: Very Promising - Promising - Quite Promising - Disqualified - Can not be judged).

JUNIOR CLASS: For all dogs aged 9 to -18 months. This class does not qualify for the award of C.A.C.S.

CHAMPION CLASS: Reserved exclusively for dogs declared National Champions of FCI Member Countries - and International Champions of FCI (specify date of homologation) aged 15 months minimum. The title of Champion must be homologated at the latest on the date fixed for the closing of the exhibition registration. This class does not qualify for the award of C.A.C.S.

SENIOR GROUP: Possible from 6 years and under 8 years. This class gives the right to the attribution of a qualifier and a classification but does not qualify for the award of C.A.C.S. nor to the "best of breed".

VETERAN CLASS: Possible from 8 years. This class gives the right to the attribution of a qualifier and a classification but does not qualify for the award of C.A.C.S. All veterans will be introduced in the main ring.

BREEDER CLASS: « Award Raymond TRIQUET » (Class can be constituted spontaneously, "on the spot"). This class includes 3 to 5 dogs without distinction of sex, already engaged in an individual class, born by the same breeder, but which can belong to several different exhibitors. The classification bases on the homogeneity of the type.

PROGENY CLASS: « BARES CUP » (Class can be constituted spontaneously, "on the spot"). This class includes 1 breeding dog (male or female) presented with 3 to 5 of his descendants in the 1st degree, which may have been born by different breeders and may belong to several different exhibitors. The classification bases on the homogeneity of the type.

REGISTRATION PAYMENT

Registration fees are to be paid in the same time of registration.

REGISTRATION CLOSING

The closing date for registration is fixed by the organizers. Any material registration made after the date fixed by the organizers (date of reception) will be refused and reimbursed under deduction of a sum of 10% for secretarial expenses.

REFUSALS OR EXCLUSIONS

1. Of engagements:
The organizing association reserves the right to refuse any engagements that it believes it should not admit, without specifying the reason, and to reimburse them even after having accepted them.
2. Of dogs at their entrance or during the exhibition:
 - a) those refused by the Veterinary Service,
 - b) those which would have been substituted for the dogs really engaged,
In both cases the registration fees will not be reimbursed.
 - c) Those not engaged by the exhibitor whose entry into the exhibition grounds is strictly prohibited.
 - d) Those whose engagement "on the spot" would be required.

JUDGEMENTS

Judges act alone under their personal responsibility. They can be assisted in their ring by a secretary, an assessor, a ring steward and, if necessary, an interpreter (tasks which can under no circumstances be performed by a qualified or trainee judge or a confirmation-expert of the breed in question). If a judge defaults he can be replaced by any other qualified judge or trainee for the same breed. A second judge will be appointed if the number of engagements exceeds 80 dogs including confirmations. Judgments are final and without appeal as soon as they are pronounced. Shy or aggressive dogs will not be judged. The dogs absent at the time of the judgment will not be classified, but the judge has the faculty to examine them, to assign them an official qualifier without classifying them.

QUALIFIERS

The judges will award, according to the value of the dog, one of the qualifying levels which are defined as follows:

EXCELLENT - should only be awarded to a dog very close to the ideal standard of the breed, presented in perfect condition, giving a harmonious overall impression and presenting a balanced temperament, having "class" and a brilliant appearance. The superiority of its qualities with respect to the breed will make it possible to ignore some small imperfections but it will possess the typical characteristics of its sex.

VERY GOOD - will be awarded only to a perfectly typed dog, balanced in its proportions and in correct condition. It will be tolerated some venial defects, but not morphological. This award should only be applied to a dog of quality.

GOOD – must be awarded to a dog possessing the main features of the breed however showing faults, provided that these are not concealed.

SUFFICIENT – must be awarded to a dog which does not correspond adequately to its breed, without possessing the generally accepted characteristics or to a dog not in optimal condition.

DISQUALIFIED – must be awarded to a dog which does not correspond to the type required by the breed standard, showing eliminating faults for morphological or behavioral reasons. The reason why he receives this qualifier must be mentioned in the judge's report.

Dogs not eligible for any of the above qualifiers will not be allowed to remain in the ring and will be given the following qualifier:

CAN'T BE JUDGED – This qualifier is attributed to a dog whose attitude on the ring makes any appreciation of movement and allures impossible. It also applies to a dog that refuses to be examined by the judge, making it impossible to evaluate the teeth, anatomy and structure, tail or testicles.

Dogs on which the judge detects traces of operations or treatments intended to deceive him are also concerned. This qualifier is also valid when the judge has strong reasons to believe that operations have been performed to correct the original condition of the dog or its characteristics (eyelid, ear, tail).

The reason why a dog receives this qualifier must be mentioned in the judge's report.

The 1st prize can only be awarded to a dog that has obtained at least the VERY GOOD qualification (qualified GOOD or QUITE GOOD dogs will not be eligible for a classification).

C.A.C.S.

The C.A.C.S. can only be awarded to a dog classified 1st EXCELLENT in "Intermediate" or "Open" class, provided it is of exceptional merit. This award does not automatically accompany the first place. The judges make C.A.C.S. proposals based on the absolute merits of the dogs without having to check whether they meet the age and the requirements of a recognized Book of Origin. It is the responsibility of the SCC to ensure that dogs meet the necessary conditions for C.A.C.S. certification.

If the dog which has been classified 2nd is of equivalent quality to the one having obtained the C.A.C.S., he can obtain the R.C.A.C.S.

The R.C.A.C.S. can be converted into C.A.C.S. if the dog proposed for the C.A.C.S.:

- is not eligible to receive the homologation of this award due to age or origin;
 - has already the title of National Champion of Standard Conformity.
- C.A.C.S. titles are valid only after having been certified by the SCC.

CLUB CHAMPION

Dogs of S.A.D.B. members who meet the following conditions are allowed to compete for the Club Champion title:

- Be registered in the "intermediate", "open" or "champion" class
- Be awarded "excellent" at the "Nationale d'Elevage" (NE) of the year;
- Have obtained the qualifier "excellent" (at the latest on the Saturday of the NE) **in both T.A.N. tests**;
- Have obtained (at the latest on the Saturday of the NE) an "A" or "B" result on the reading report of the examination for hip dysplasia;
- Provide (at the latest on the Saturday of the NE) the official reading report of the elbows radiograph;
- Have a full completed pedigree;
- Have carried out the HFF-B screening test attesting that the subject is not a carrier of the mutant gene of plantar hyperkeratosis;
- Be S.A.D.B. member.

RECLAMATIONS

All claims based on these regulations, with the exception of those

concerning judgements, which are without appeal, must be submitted in writing within one hour of the incident giving rise to them and must be accompanied by a deposit equivalent to three times the price for the engagement of the first dog at the event. This deposit shall remain the property of the organizing company if, after examination of the complaints, they are recognized as unfounded by the competent authorities.

SANCTIONS

The following exhibitors may be temporarily or permanently excluded from exhibitions and competitions organized by the SADB or by the Société Centrale Canine, with possible extension to events organized by affiliated associations:

- Those who have made a false statement;
- Those who have subjected their dog to any operation likely to mislead the quality of it;
- Those who, by their language, their writings, their actions, would compromise the success of the exhibition or would damage the prestige of judges, members of the organizing society or veterinarians on duty;
- Those who have introduced an unengaged dog or replaced an engaged dog with another.

Sanctions shall be imposed in accordance with Articles 30 to 36 of the Internal Regulations of the Société Centrale Canine.

CONFIRMATION

In order to be considered, the request will require that the documents related to the confirmation be filed with the ring secretariat before the dog examination.

The judges must refuse any confirmation whose application form has not been correctly completed and signed by the owner and accompanied by the birth certificate and identification card of the dog to be confirmed. In case of any doubt, the identification card shall prevail.

RABIES PROPHYLAXIS

Exhibitors must comply with the regulations in force on the date of the exhibition.

NOTICE TO EXHIBITORS RESIDING ABROAD

The entry into France of foreign dogs is subject to compliance with national regulations in force on the date of the exhibition.

Obligations: For dogs coming from abroad, the valid anti-rabies vaccination certificate mentioning the dog's identification number will be required at the entrance of the show.

By registering your dog you accept de facto the right for the S.A.D.B. to the photographic image.

Junior handling : open to children between the ages of 7 and 14

The exhibited dog must be registered at the show. The child must present it statically and in movement. The jury will have to take into account the presentation of the dog, that of the child and the harmony of the couple. The child may be supervised by an adult person without contact with any contact between them.

Règlement du T.A.N. (Test d'Aptitudes Naturelles)

DOGUE DE BORDEAUX

BUT :

Art. 1 : Ce règlement a été mis en place en vue de préciser les conditions de passage, d'obtention et de délivrance du certificat de TEST d'APTITUDES NATURELLES.

ORGANISATION :

Art. 2 : Les séances d'examen seront organisées par la Société des Amateurs de Dogues de Bordeaux, sous sa responsabilité. Elles pourront se dérouler à l'occasion d'une Régionale d'Elevage ou d'une Nationale d'Elevage si les conditions s'y prêtent (pas de perturbation dans le déroulement des épreuves et disponibilité d'examinateurs).

Art. 3 : Elles sont ouvertes à tous les chiens de race Dogue de Bordeaux inscrits au LOF, âgés au minimum de 8 mois, sur présentation du certificat de naissance ou du pedigree. Il n'y a pas d'âge limite maximum. Le droit d'inscription à l'examen sera fixé annuellement par la SADB.

Art. 4 : Les chiens en cours de reprise à titre initial, donc non titulaires d'un des documents d'inscription LOF, pourront être présentés en vue de pouvoir prétendre à l'examen de confirmation. La feuille de déclaration LOF à titre initial devra être présentée avant l'examen.

DISPOSITIONS GENERALES :

Art. 5 : Les chiens seront testés par un examinateur qui devra être un juge (qualifié ou stagiaire) ou avoir reçu l'agrément formel du club de race. S'agissant des allures, si le nombre de TAN à passer dans la même journée est suffisant, le nombre de juges examinateur pourra être porté à deux, voir trois.

Art. 6 : Le terrain sur lequel se déroulera l'examen devra présenter les caractéristiques nécessaires à la bonne réalisation de l'examen.

DEROULEMENT de l'EPREUVE : Art. 7 :

Le T.A.N. comprend :

A) UN TEST DE CARACTERE où sont jugés :

- 1) la stabilité du caractère, l'émotivité, la sociabilité.
- 2) la maniabilité par le maître, l'attachement au maître (trait caractéristique du Dogue de Bordeaux)

Ces thèmes tendent à répondre aux textes de la Société Centrale Canine et aux spécificités de la race. Il ne s'agit pas d'un concours mais de noter les critères caractéristiques de la race.

Chaque chien sera examiné pendant 15 minutes au maximum. L'identification par tatouage ou par puce électronique devra être vérifiée avant l'examen. Dans le cas d'une identification électronique, le responsable d'organisation devra s'assurer que le matériel nécessaire à l'identification est disponible.

L'âge du chien devra être annoncé par le Secrétaire aux examinateurs avant les deux parties de l'examen.

Le caractère est noté sur 20 points

- | | |
|------------------|--|
| De 16 à 20 : | qualificatif excellent |
| De 12 à 15,99 : | qualificatif TB, sauf si ajournement à certains tests |
| De 10 à 11,99 : | qualificatif suffisant, sauf si ajournement à certains tests |
| Inférieur à 10 : | qualificatif ajourné |

Seul le qualificatif excellent est retenu pour l'accès aux titres de champion.

B) UN TEST « ALLURES ET ENDURANCE » noté sur 4 points

Ce test est important chez le Dogue de Bordeaux qui est lourd mais qui doit demeurer comme le dit le standard « un athlète ». Le Dogue devra parcourir 2 fois les trois côtés d'un triangle équilatéral de 30 mètres environ de côtés. Le 1^{er} côté au pas, du 2^{ème} aux 5èmes côtés au trot, le dernier côté au galop. Ceci pourra être modulé en fonction des possibilités des terrains et emplacements dédiés le jour de l'exposition. A l'arrivée, la fatigue excessive caractérisée par le souffle rauque, la langue cyanosée, sera fortement pénalisée.

Les ALLURES et l'ENDURANCE seront notées sur 4 points, en cas de pluralité de juges c'est la moyenne qui sera retenue

- 4 POINTS : ALLURES TYPIQUES régulières amples avec beaucoup de poussée
3 POINTS : ALLURES CORRECTES régulières avec ou sans galop
2 POINTS : SUFFISANT : allures acceptables mais manque de régularité ou tête portée haute
1 POINT : DISQUALIFIE : chien extenué ou très haletant, boiterie nette, allures décousues.
0 POINT : NE PEUT ETRE JUGE : chien incapable de faire le parcours sans s'arrêter
Les notes 3 et 4 sont retenues pour l'accès aux titres de champion

RESULTATS : Art. 8 :

A l'issue du parcours deux situations peuvent se présenter :

- L'examineur aura constaté que le chien répond aux deux critères énumérés ci-dessus : le chien aura alors satisfait aux exigences de l'examen et sera déclaré admis au T.A.N.
- Lorsque le chien n'aura pas satisfait à un ou plusieurs des deux critères, il sera tout simplement ajourné, c'est à dire lorsque celui n'aura pas obtenu au minimum 10 sur 20 au TEST DE CARACTERE, et/ou au minimum 2 sur 4 au TEST DES ALLURES ET ENDURANCE.
- Vu le manque de maturité, les chiens âgés de 8 mois à moins de 15 mois auront la possibilité de repasser une fois le test dans le but d'améliorer le qualificatif

NOUVELLE PRESENTATION : Art. 9 :

En cas de succès le chien ne sera plus autorisé à participer à un autre examen de T.A.N. Par contre un chien, « ajourné » pourra être présenté une nouvelle fois lors d'une autre session.

EQUIVALENCES : Art. 10 :

Le T.A.N. est un examen à part entière, il ne sera autorisé ni dispense ni équivalence.

HOMOLOGATION des RESULTATS : Art. 11 :

Le responsable de l'organisation d'un T.A.N. devra adresser à la Société Centrale Canine les qualificatifs décernés avec l'identité de chaque chien récompensé. L'enregistrement sera effectué au niveau du LOF.

PRIVILEGES : Art. 12 :

Le T.A.N. fait partie des critères requis pour accéder à certains points de la grille de cotation des géniteurs. Il est d'autre part exigé pour l'inscription au LOF à titre initial. Il est également l'une des conditions pour l'homologation des différents titres de champions nationaux.

CAS SPECIFIQUE D'AJOURNEMENT : Art. 13

En dehors des possibilités d'ajournement définies ci-avant, il est précisé que tout chien qui sortira du ring pendant les épreuves ou qui prendra le parcours pour une sortie hygiénique sera ajourné.

ASSESEURS

M. Hamid FALAH, M. Olivier BAZOT-BOURROUX,
Mme Claire DETENDER, Mme Céline DESCHODT

Référent Bien-être animal : Mme DYTRYCH Anne

CHIENS INSCRITS AU TAN

N°	Identification	Nom du chien	Exposant
17	250268781898416	AL CAPONE L'ARCHE DES DOGUE DE NOELY	Mme LEMAIRE Mathilde
23	528140000940969	MORGAN FROM THE BORDEAUX CRADLE	M. Mme TOONEN Wim et Jolanda
28	380260160721031	DUNCAN IDAHO	M. PANISSIERES Ryan
29	380260102947919	ITALIAN BOY DEI DOGUE DELLE CAVE	M. CAVRIL Jérémy
31	250269591382751	VICKING DU VAL DE MEDICIS	M. GUEMY Cédric
37	250268781002932	LEGENDARIVS CANIS UFC	M. FAUVEL Anthony
40	933000321016917	SANTACERA BORDEAUX'S BLACK ADAM	Miss SANTACERA Salvacion-Joy
41	250269610233307	SISKO DES DIAMANTS ENCHANTES	Mme ALGERI Hélène
43	528140000910912	TWARRES JOE JUSTICE THE HOLLYWOODRANCH	M. FRESCO Lubbers
45	250269591263744	UTER L'ARCHE DES DOGUE DE NOELY	M. LAMBERT Jean-Marc
46	250269591382469	VAUBAN DU VAL DE MEDICIS	M. FERDIN Alain
50	528140000808223	DE FORCE ET DE CONFIANCE JACK	M. TOONEN J. / VAN DE BROEK Robbert
52	528140000810480	HOOCH DE FORCE OF MAZZEL	Mme VAN DEN OCHTEND Natasja
57	250269611292573	ALF LAETI LOVE DOG	Mme THOMMES Sanela
79	250269611292574	ALTESS LAETI LOVE DOG	Mme MULLER Laetitia
81	250268781681091	APRIL L'ARCHE DES DOGUE DE NOELY	M. LAMBERT Jean-Marc
84	616093903203400	BORDEAUX MIRACLE WORLD NAMY	M. PANISSIERES Ryan
89	250268781912030	LEGENDARIVS CANIS ATLANTIS	M. LAZAROV Stefan
118	250268600417006	ULA HOOP DU VAL DE MEDICIS	Mme TRANCHET-GROLEAT Valérie

STATISTIQUES DES CHIENS EXPOSES

Classe	Sexe	Numéros	Nb.	Juge
MINOR BABY	Mâles	1 à 1	1	M. JOUANCHICOT Christian
BABY	Mâles	2 à 8	7	Mme THEVENON-WHIR Isabelle
PUPPY	Mâles	9 à 13	5	Mme THEVENON-WHIR Isabelle
DEBUTANT	Mâles	14 à 15	2	M. JOUANCHICOT Christian
JEUNE	Mâles	16 à 24	9	Mme THEVENON-WHIR Isabelle
INTERMEDIAIRE	Mâles	25 à 31	7	M. JOUANCHICOT Christian
OUVERTE	Mâles	32 à 49	18	Mme THEVENON-WHIR Isabelle
CHAMPION	Mâles	50 à 55	6	M. JOUANCHICOT Christian
VETERAN	Mâles	56 à 56	1	M. JOUANCHICOT Christian
MINOR BABY	Femelles	58 à 58	1	Mme THEVENON-WHIR Isabelle
BABY	Femelles	59 à 66	8	M. JOUANCHICOT Christian
PUPPY	Femelles	67 à 75	9	M. JOUANCHICOT Christian
DEBUTANT	Femelles	76 à 77	2	Mme THEVENON-WHIR Isabelle
JEUNE	Femelles	78 à 90	13	M. JOUANCHICOT Christian
INTERMEDIAIRE	Femelles	91 à 103	13	Mme THEVENON-WHIR Isabelle
OUVERTE	Femelles	104 à 121	18	M. JOUANCHICOT Christian
CHAMPION	Femelles	122 à 130	9	Mme THEVENON-WHIR Isabelle
GROUPE SENIOR	Femelles	131 à 132	2	M. JOUANCHICOT Christian
VETERAN	Femelles	133 à 133	1	Mme THEVENON-WHIR Isabelle

PAIRE

DOGUE DE BORDEAUX

Mme MULLER Laetitia

79-112

COUPLE

DOGUE DE BORDEAUX

Miss NOVOTNA Adéla

34-87

LOT D'AFFIXE

DOGUE DE BORDEAUX

DU DOMAINE DE MORFONDE

DOGUE DE BORDEAUX

DA CASA DAS BABAS

DOGUE DE BORDEAUX

THE DOGUEFATHER

LOT DE REPRODUCTEUR

DOGUE DE BORDEAUX

Mme BROEK Brigitta

LISTE DES CHIENS EXPOSES

DOGUE DE BORDEAUX

Juges : M. JOUANCHICOT Christian / Mme THEVENON-WHIR Isabelle

• CLASSE MINOR BABY MALE • M. JOUANCHICOT Christian

- 1 **REDROUGEANGELS KILLIAN-HENNESSY** NHSB : ? - id : 528150008271438 né le 03/05/2026 (*LEGENDARIVS CANIS UFC HARLEM x TOOS THE HOLLYWOOD RANCH*) Prod et prop : M. FRESCO Lubbers

• CLASSE BABY MALE • Mme THEVENON-WHIR Isabelle

- 2 **BALOU PEDRO DU DOMAINE DE MORFONDE** LOF : 033665 - id : 250268782213619 né le 04/03/2026 (*PEDRO DE L'ACAJOU DOGUE x SHELBY DOUCEUR DU DOMAINE DE MORFONDE*) Prod et prop : M. GUESSOUM Claude
- 3 **BALTHAZAR L'ARCHE DES DOGUE DE NOELY** LOF : 033741 - id : 250268502459477 né le 12/03/2026 (*UTCH x ULTIME BARONNE DU CHANT DES BRUANTS*) Prod : M. CAVRIL Jérémy, Prop : M. DEGROOTE Guy
- 4 **BE HAPPY DON'T WORRY DES PRAIRIES DE VOXLACOS** LOF : EN COURS - id : 250268782259184 né le 20/04/2026 (*TYLER DES PRAIRIES DE VOXLACOS x WAÏKA DU COLROY*) Prod et prop : Mlle DUPARC Julie
- 5 **BLUE PEDRO DU DOMAINE DE MORFONDE** LOF : 033666 - id : 250268782213611 né le 04/03/2026 (*PEDRO DE L'ACAJOU DOGUE x SHELBY DOUCEUR DU DOMAINE DE MORFONDE*) Prod et prop : M. GUESSOUM Claude
- 6 **DA VINCI DA QUINTA DE AZAGAS** LOP : 000000 - id : 620096310100000 né le 15/03/2026 (*AZULA RED BEAUTY BORDEAUX x LEGENDARIVS CANIS UFC*) Prod : M. Tiago bastos, Prop : M. BASTOS Tiago
- 7 **DE FORCE ET DE CONFIANCE BAIN** NHSB : EN COURS - id : 528140000964641 né le 05/04/2026 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE BAKKUS x JAVELINA LAURIERS D'ODESSA DE FORCE*) Prod : M. Mme VAN DE BROEK Robert et Brigitta, Prop : Mme BROEK Brigitta
- 8 **SANTIAGO FOR ZOJA LUCKY EYES** SLR : DB 000308 - id : 705091005023092 né le 06/04/2026 (*GENERAL JACK ZOJA LUCKY EYES x LU LUNA*) Prod : Mmes CASAR Eva / RIZVIC Katarina, Prop : Mme M. CASAR Eva et Zoltan

• CLASSE PUPPY MALE • Mme THEVENON-WHIR Isabelle

- 9 **BASILE LA COUR D'OVERON** LOF : 033589 - id : 250269101449109 né le 12/01/2026 (*NIC NAC DU VAL DE MEDICIS x TOXICITY TENDRESS DU VAL DE MEDICIS*) Prod : Mlle FRICHET Axelle, Prop : M. HABERT Charles
- 10 **BLACKJACK LA COUR D'OVERON** LOF : 033598 - id : 250269101449108 né le 12/01/2026 (*NIC NAC DU VAL DE MEDICIS x TOXICITY TENDRESS DU VAL DE MEDICIS*) Prod : Mme FRICHET Axelle, Prop : M. LORIN-AGIUS Fabrice
- 11 **DE FORCE ET DE CONFIANCE BARON** NHSB : 3379029 - id : 528140000965889 né le 28/02/2026 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE JACK x ST JOHNS BESZTI DAVINE*) Prod : M. V. D. BROEK Robbert, Prop : M. Mme TOONEN Wim et Jolanda
- 12 **MUFASA I DOGUE DELL'ADDA KENNEL** LOI : 2624502 - id : 380260045264524 né le 05/12/2025 (*GENGIS KHAN I DOGUE DELL'ADDA x DEMI JR I DOGUE DELL'ADDA*) Prod et prop : Mme FERRALIS Susanna-Hermione
- 13 **THE DOGUEFATHER EL HOMBRE PAJARO** LOE : 2767505 - id : 900113003294217 né le 15/12/2025 (*NIC-NAC DU VAL DE MEDICIS x THE DOGUEFATHER ADA SHELBY*) Prod : M. BERNAL ROMERO Ismael, Prop : Mme TRANCHET-GROLEAT Valérie

• CLASSE DEBUTANT MALE • M. JOUANCHICOT Christian

- 14 **ASTERIX LE GAULOIS DE L'EMPIRE D'IDEFIX** LOF : 033422 - id : 250268782076532 né le 13/10/2025 (*LEGENDARIVS CANIS UFC x SY 'BELLE DE L'EMPIRE D'IDEFIX*) Prod : Mme JEHL Anne-Marie, Prop : Mme JEHL Anne
- 15 **LEGENDARIVS CANIS APOGEE (dit TORO)** LOF : 033499 - id : 250268781912102 né le 24/11/2025 (*HOOCH DE FORCE OF MAZZEL x DE FORCE ET DE CONFIANCE KATRINA*) Prod et prop : M. FAUVEL Anthony

• CLASSE JEUNE MALE • Mme THEVENON-WHIR Isabelle

- 16 **AL CAPONE DE L'AMBRE SAUVAGE** LOF : 033190 - id : 250268781536623 né le 20/05/2025 (*LEGENDARIVS CANIS UFC x SCARLETT DE MONT REBELLIS*) Prod : Mme VEZIN Rachel, Prop : Mme DEBCZYNSKA Monika
- 17 **AL CAPONE L'ARCHE DES DOGUE DE NOELY** LOF : 033264 - id : 250268781898416 né le 31/07/2025 (*LEGENDARIVS CANIS UFC x SILA DU PENSIONNAT DE LILA*) Prod : M. CAVRIL Jérémy, Prop : Mme LEMAIRE Mathilde
- 18 **ALAIN DELON KINGBORDVICTORY** LOI : 2685386 - id : 993011200078799 né le 12/06/2025 (*LEGENDARIVS CANIS UFC x ROZINKA LOVE*) Prod : Mme BARYLIAK Viktoriia, Prop : Mme FINAZZI Nicoletta
- 19 **APOLLO CREED KINGBORDVICTORY** SPKP : 1979 - id : 941000031438169 né le 12/06/2025 (*LEGENDARIVS CANIS UFC x ROZINKA LOVE BAURYDY -KORAN*) Prod : Mme BARYLIAK Viktoriia, Prop : M. LISHCHUK Roman
- 20 **GEORGE ARTUR VALENSAMARE** FG UKU : 0671555 - id : 705100000133067 né le 26/05/2025 (*BAROLO DEI MASTINI DEL GOYA x LUNA MEGIE VALENSAMARE FG*) Prod : M. GREGOR Falez, Prop : Mme KOZUYBA Nataliia

- 21 **GULIVER PHILO VALENSAMARE FG SLR** : DB -000297 - id : 705100000133043 né le 26/05/2025 (*BAROLO DEI MASTINI DEL GOYA x LUNA MEGIE VALENSAMARE FG*) Prod : M. FALEZ Gregor, Prop : MM. FALEZ Gregor / MRDAX Milovan
- 22 **JINBE TORBJORN KCC** : 590739 - id : 991003002923228 né le 26/07/2025 (*ARGOS RED BEAUTY BURDEAUX x HAKUNA TORBJORN*) Prod : METRO. ALEJANDRO RIFFO, Prop : M. ALEJANDRO Riffó
- 23 **MORGAN FROM THE BORDEAUX CRADLE NHSB** : 3359638 - id : 528140000940969 né le 14/05/2025 (*LOST LEGEND WHITE STORM x DE FORCE ET DE CONFIANCE FREYA*) Prod : M. B.C. WOLLEMSSEN, Prop : M. Mme TOONEN Wim et Jolanda
- 24 **THIS IS SAUVAGE RED BEAUTY BORDEAUX NHSB** : 3358409 - id : 528140000940254 né le 13/04/2025 (*MULTI CHAMPION CRUFTS WINNER 2017 SERIER KENZO x CHAMPION VENUS RED BEAUTY BORDEAUX*) Prod et prop : Mme ARNTS Marion

• **CLASSE INTERMEDIAIRE MALE** • **M. JOUANCHICOT Christian**

- 25 **BAUDELAIRE DE LA BULLE ROUGE MET** : 1600/25 - id : 348098100247801 né le 18/10/2024 (*HILFIGER DE LA BULLE ROUGE x RUFINA DE LA BULLE ROUGE*) Prod : M. KIS Jozsef, Prop : M. PAGNOTTA Francesco
- 26 **DE FORCE ET DE CONFIANCE BEER NHSB** : 3348722 - id : 528140000933320 né le 28/11/2024 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE JACK x JAVELINA LAURIERS D'ODESSA TIEMPO DE FORCE*) Prod : M. VAN DEN BROEK Robbert, Prop : Mme ALTORF S.
- 27 **DE FORCE ET DE CONFIANCE BOEF (dit Blood) NHSB** : 3348725 - id : 528140000933330 né le 28/11/2024 (*(CH) DE FORCE ET DE CONFIANCE JACK x JAVELINE LAURIERS D'ODESSA TIEMPO DE FORCE*) Prod : M. VAN DEN BROEK Robbert, Prop : M. FAUVEL Anthony
- 28 **DUNCAN IDAHO LOI** : 25/47191 - id : 380260160721031 né le 22/01/2025 (*NAUGHTY BOY NATURE V.D. MADROELHOEVE x HOLA VIDALIA*) Prod : Mme FINAZZI Nicoletta, Prop : M. PANISSIERES Ryan
- 29 **ITALIAN BOY DEI DOGUE DELLE CAVE LOI** : 2531064 - id : 380260102947919 né le 23/12/2024 (*DOMINGO DE LA BULLE ROUGE x TALIA DU CLOS DES MALICIEUSES*) Prod : M. ROTTURA Marcello, Prop : M. CAVRIL Jérémy
- 30 **MAGIC DRAGON DE MAJENT UKU** : 0650413 - id : 900263000689151 né le 15/01/2025 (*TOKYO DE MAJENT x CANTY MISHEL DE MAJENT*) Prod : Mme KOZUYBA Natalia, Prop : Mme KOZUYBA Natalia
- 31 **VICKING DU VAL DE MEDICIS LOF** : 032946/04556 - id : 250269591382751 né le 16/12/2024 (*RANGER DU VAL DE MEDICIS x ULA HOOP DU VAL DE MEDICIS*) Prod : Mme TRANCHET Valérie, Prop : M. GUEMY Cédric

• **CLASSE OUVERTE MALE** • **Mme THEVENON-WHIR Isabelle**

- 32 **AGRAMERBORDO X-FACTOR LOI** : 2541836 - id : 191100002337467 né le 31/08/2024 (*CH. BAROLO DEI MASTINI DEL GOYA x AGRAMERBORDO VALKYRI3*) Prod : M. VRBANOVIC DUBRAVKO, Prop : M. CIRIBE Francesco
- 33 **CALISTO DA QUINTA DE AZAGAES LOP** : 640189 - id : 620096310160373 né le 04/06/2024 (*MIRAZ RED BEAUTY BORDEAUX x OLIE DE LA TOUR GELEE*) Prod et prop : M. BASTOS Tiago
- 34 **CHOPPEREK CHAMY MAYESTA CMKU** : BX/3755/22/24 - id : 900203000051688 né le 07/12/2022 (*AXELL CHAMY MAYESTA x FUGED - BORD-BOX FLORA*) Prod et prop : Miss NOVOTNA Adéla
- 35 **FEAR OF THE DARK DA CASA DAS BABAS LOP** : 614500 - id : 620095300104069 né le 27/07/2022 (*YUKON DA CASA DAS BABAS x STUBORN ROOTS DORY*) Prod et prop : M. RODRIGUES Carlos
- 36 **HARAMIS DEI DOGUE DELLE CAVE LOI** : ROI 23/111442 - id : 380260045024374 né le 27/05/2023 (*VERITASSTAFF X DROMOREZ GONDOR x DAKOTA JOHNSON DE LA BULLE ROUGE*) Prod : M. ROTTURA Marcello, Prop : Mme KOROBKO Iryna
- 37 **LEGENDARIUS CANIS UFC (dit Harlem) LOF** : 032228/04479 - id : 250268781002932 né le 21/09/2023 (*(CH) REMBRANDT VAN DE MADROELHOEVE x DE FORCE ET DE CONFIANCE KATRINA*) Prod et prop : M. FAUVEL Anthony
- 38 **MICHELANGELO I DOGUE DELL'ADDA KENNEL LOI** : 2351328 - id : 380260120186723 né le 13/01/2023 (*SIRIUS BLACK I DOGUE DELL'ADDA KENNEL x BLACK VELVET I DOGUE DELL'ADDA KENNEL*) Prod et prop : Mme FERRALIS Susanna-Hermione
- 39 **ROI GEORGES DU VAL DE MEDICIS LOF** : 029987/04358 - id : 250269590391197 né le 27/12/2020 (*MISTER JINGLE DU VAL DE MEDICIS x OLD SCHOOL DU VAL DE MEDICIS*) Prod : Mme TRANCHET Valérie, Prop : Mme SAINT JOANIS Anne
- 40 **(c) SANTACERA BORDEAUX'S BLACK ADAM AKC** : WS82405606 - id : 933000321016917 né le 25/11/2023 (*(CH) SANTACERA BORDEAUX CELESTIAL DATU SATURN BY VARELA x (CH) VARELA'S SCARLETT QUEEN ALEJA @ SANTACERA BORDEAUX*) Prod : Mme SANTACERA Joy, Prop : Miss SANTACERA Salvacion-Joy
- 41 **SISKO DES DIAMANTS ENCHANTES LOF** : 030969/04393 - id : 250269610233307 né le 18/11/2021 (*LEEROY DU CHANT DU COEUR x PAPIKA DES DIAMANTS ENCHANTES*) Prod : M. GABARRE UTRERA José, Prop : Mme ALGIERI Hélène
- 42 **TI -PUNCH OZZMOSYS DU DOMAINE DE MORFONDE LOF** : 031297/04404 - id : 250268723190066 né le 26/06/2022 (*OZZMOSYS DE L'EXIGENCE x OPIUM DOUCEUR DU DOMAINE DE MORFONDE*) Prod : M. GUESSOUM Claude, Prop : M. LEJEAL SAUNIER Stéphane

- 43 **TWARRES JOE JUSTICE THE HOLLYWOODRANCH** NHSB : 3318709 - id : 528140000910912 né le 07/10/2023 (*TANAKAJD SZEPE GREGORY x MADHOUSE THE HOLLYWOOD RANCH*) Prod : M. BLEECKE T.M.F., Prop : M. FRESCO Lubbers
- 44 **UTCH** LOF : 031720/04439 - id : 250269699619757 né le 08/01/2023 (*PANZER DES OCEANS D'ORLANE x R-BAG*) Prod : M. SEVIC Michael, Prop : M. CAVRIL Jérémy
- 45 **UTER L'ARCHE DES DOGUE DE NOELY** LOF : 031733/04462 - id : 250269591263744 né le 13/01/2023 (*PHILEAS FOGG DIT PHIPHI BY CENTELINE x SILA DU PENSIONNAT DE LILA*) Prod : M. CAVRIL Jérémy, Prop : M. LAMBERT Jean-Marc
- 46 **VAUBAN DU VAL DE MEDICIS** LOF : 032938 - id : 250269591382469 né le 16/12/2024 (*PEDRO DE L'ACAJOU DOGUE x POM POM GIRL HALLELUYA DU VAL DE MEDICIS*) Prod : Mme TRANCHET Valérie, Prop : M. FERDIN Alain
- 47 (c) **VIPER MANGO BLACK DU VAL DE MEDICIS** LOF : 032781 - id : 250269591382180 né le 27/08/2024 (*RANGER DU VAL DE MEDICIS x OLD SCHOOL DU VAL DE MEDICIS*) Prod : Mme TRANCHET Valérie, Prop : M. BELINGER Malcy
- 48 **VLAAD TEPES DE L'AMBRE SAUVAGE** LOF : 032527/04509 - id : 250268781174294 né le 29/03/2024 (*NARCOTIC LILHO DE LA TOUR GELEE x SCARLETT DE MONT REBELIS*) Prod et prop : Mme VEZIN Rachel
- 49 **VLADEK DU VAL DE MEDICIS (dit Vlaad)** LOF : 032780/04540 - id : 250269591382835 né le 27/08/2024 (*RANGER DU VAL DE MEDICIS x OLD SCHOOL DU VAL DE MEDICIS*) Prod : Mme TRANCHET Valérie, Prop : Mme DAVI Eveline
- CLASSE CHAMPION MALE • M. JOUANCHICOT Christian**
- 50 **DE FORCE ET DE CONFIANCE JACK** NHSB : 3216881 - id : 528140000808223 né le 17/11/2020 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE DOLCE x DE FORCE ET DE CONFIANCE VLINDER*) Prod : M. V. D. BROEK Robbert, Prop : M. TOONEN J. / VAN DE BROEK Robbert
- 51 (CH) **FREEDOM DOGUE DE SARDIGNA** LOI : 2157710 - id : 380260102475041 né le 30/12/2023 (*DIABLO DE LA BULLE ROUGE x VIPER DOGUE DE SARDIGNA*) Prod : M. BARDINO Gabriele, Prop : Mme DE WATRIPONT Nadine
- 52 (CH) **HOOCH DE FORCE OF MAZZEL** NHSB : 3217666 - id : 528140000810480 né le 12/12/2020 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE MAZZEL x HOPE DE FORCE OF MAZZEL*) Prod : M. CAM KLEIJN, Prop : Mme VAN DEN OCHTEND Natasja
- 53 (CH) **POLEDUX GRANDE VITO** ÖHZB : DGB0206 - id : 941000027301587 né le 16/01/2023 (*NEVER GIVE UP DE LA TOUR GELEE x NAOMI NOIRMERY*) Prod : Mme POLGAR Edina, Prop : Mme ESCHER Sabrina
- 54 (CH) **POSEIDON RED BEAUTY BORDEAUX** NHSB : 3305144 - id : 528140000888589 né le 28/04/2023 (*MIRAZ RED BEAUTY BORDEAUX x ALISIA RED BEAUTY BORDEAUX*) Prod et prop : Mme ARNTS Marion
- 55 (CH) **SIMBA RED BEAUTY BORDEAUX** NHSB : 3332063 - id : 528140000921626 né le 14/04/2024 (*SIEM JAXX x ELVIS THE KING LOVE ME TENDER*) Prod : Mme M. Arnts, Prop : Mme EERTMANS Björn
- CLASSE VETERAN MALE • M. JOUANCHICOT Christian**
- 56 **AXELL CHAMY MAYESTA** CMKU : bx3390/18/19 - id : 953010002310182 né le 28/01/2018 (*CHOPPER BALLOTADA x ROXY GAZENO*) Prod et prop : Miss NOVOTNA Adéla
- CLASSE MINOR BABY FEMELLE • Mme THEVENON-WHIR Isabelle**
- 58 **REDROUGEANGELS RUBY-MAY** NHSB : ? - id : 528150008071445 née le 03/05/2026 (*LEGENDARIUS CANIS UFC HARLEM x TOOS THE HOLLYWAND RANCH*) Prod et prop : M. FRESCO Lubbers
- CLASSE BABY FEMELLE • M. JOUANCHICOT Christian**
- 59 **BASY ELDEMONKA FCI** PKR : ? - id : 616093903316234 née le 15/03/2026 (*MIESZKO BERNAUX DE PICARDI x BLANCA ELDEMONKA FCI*) Prod et prop : Mme DEBCZYNSKA Monika
- 60 **BAYA L'ARCHE DES DOGUE DE NOELY** LOF : 033739 - id : 250268502463403 née le 12/03/2026 (*UTCH x ULTIME BARONNE DU CHANT DES BRUANTS*) Prod : M. CAVRIL Jérémy, Prop : M. BEAUMONT Jérémy
- 61 **BELLA DOUCEUR DU DOMAINE DE MORFONDE** LOF : 033664 - id : 250268782213608 née le 04/03/2026 (*PEDRO DE L'ACAJOU DOGUE x SHELBY DOUCEUR DU DOMAINE DE MORFONDE*) Prod et prop : M. GUESSOUM Claude
- 62 **BELLA VITA** LOSH : EN COURS - id : 250268782259190 née le 20/04/2026 (*TYLER DES PRAIRIES DE VOXULACOS x WAÏKA DU COLROY*) Prod : Mlle DUPARC Julie, Prop : Mme VAN WANZELE Annick
- 63 **BLUELADY DOUCEUR DU DOMAINE DE MORFONDE** LOF : 033663 - id : 250268782213660 née le 04/03/2026 (*PEDRO DE L'ACAJOU DOGUE x SHELBY DOUCEUR DU DOMAINE DE MORFONDE*) Prod et prop : M. GUESSOUM Claude
- 64 **DE FORCE ET DE CONFIANCE KENYA** NKRR : EN COURS - id : 528140000964532 née le 05/04/2026 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE BAKKUS x JAVELINA LAURIERS D'ODESSA DE FORCE*) Prod : M. Mme VAN DE BROEK Robert et Brigitta, Prop : Mme BROEK Brigitta
- 65 **UCATI DA QUINTA DE AZAGAES** LOP : 000001 - id : 620096310100001 née le 15/03/2026 (*AZULA RED BEAUTY BORDEAUX x LEGENDARIUS CANIS UFC*) Prod : M. Tiago bastos, Prop : M. BASTOS Tiago
- 66 **RUNA LANA QUEEN** PKR : II-167448 - id : 616093903369665 née le 04/04/2026 (*PARYS BERNAUX DE PICARDI x BORDEAUX MIRACLE WORLD KENIA*) Prod : Mme BUCIOR Elzbieta, Prop : Mme M. CASAR Eva et Zoltan

• **CLASSE PUPPY FEMELLE** • **M. JOUANCHICOT Christian**

- 67 **AMBITIOUS LENKA DE MAJENT** UKU : 067762 - id : 990000011617517 née le 25/12/2025 (*TOKYO DE MAJENT x MAFIA DE MAJENT*) Prod : Mme KOZUYBA Natalia, Prop : Mme KOZUYBA Natalia
- 68 **BETTY BOOP LA COUR D'OVERON** LOF : 033591 - id : 250269101449124 née le 12/01/2026 (*NIC NAC DU VAL DE MEDICIS x TOXICITY TENDRESS DU VAL DE MEDICIS*) Prod et prop : Mlle FRICHET Axelle
- 69 **BRIDGET JONES LA COUR D'OVERON** LOF : 033590 - id : 250269101449110 née le 12/01/2026 (*NIC NAC DU VAL DE MEDICIS x TOXICITY TENDRESS DU VAL DE MEDICIS*) Prod et prop : Mlle FRICHET Axelle
- 70 **DE FORCE ET DE CONFIANCE EVI** NHSB : 3379032 - id : 528140000966120 née le 28/02/2026 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE JACK x ST. JOHNS BESZTI DAVINE*) Prod : M. Robbert V.D Broek, Prop : M. WILLEMSSEN Albert-Jan
- 71 **DE FORCE ET DE CONFIANCE KARMA** NHSB : 3379033 - id : 528140000965870 née le 28/02/2026 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE JACK x ST-JOHNS BESZTI DAVINE*) Prod : M. Mme VAN DE BROEK Robert et Brigitta, Prop : Mme ALTORF Sylvia
- 72 **RAYNA DE FORCE ET DE CONFIANCE** NHSB : ? - id : 528140000965743 née le 28/02/2026 (*JACK DE FORCE ET DE CONFIANCE x DAVINE STJOHNS BESZTI*) Prod : M. Mme VAN DE BROEK Robert et Brigitta, Prop : Mme DE WATRIPOINT Nadine
- 73 **THE DOGUEFATHER AMA AMA Y ENSANCHA EL ALMA** LOP : 661705 - id : 900113003294309 née le 15/12/2025 (*NIC NAC DU VAL DE MEDICIS x THE DOGUEFATHER ADA SHELBY*) Prod : M. Isamel Romero, Prop : M. BASTOS Tiago
- 74 **THE DOGUEFATHER BRIBRIBLIBLI** LOE : 2767506 - id : 900113003292287 née le 15/12/2025 (*NIC NAC DU VAL DE MEDICIS x THE DOGUEFATHER ADA SHELBY*) Prod : M. The Doguefather, Prop : M. RODRIGUES Carlos
- 75 **THE DOGUEFATHER EL PODER DEL ARTE** LOE : 2767507 - id : 900113003294308 née le 15/12/2025 (*NIC NAC DU VAL DE MEDICIS x THE DOGUEFATHER ADA SHELBY*) Prod : M. ISMAEL BERNAL ROMERO, Prop : M. BERNAL ROMERO Ismael

• **CLASSE DEBUTANT FEMELLE** • **Mme THEVENON-WHIR Isabelle**

- 76 **LEGENDARIVS CANIS APOCALYPSE (dite PEGGY)** LOF : 033469 - id : 250269592152358 née le 03/11/2025 (*LEGENDARIVS CANIS UFC x LEGENDARIVS CANIS TALION LAW*) Prod et prop : M. FAUVEL Anthony
- 77 **TEBE I DOGUE DELL'ADDA KENNEL** LOI : 269354 - id : 380260120213715 née le 13/10/2025 (*SIRIUS BLACK I DOGUE DELL'ADDA KENNEL x ARETHA FRANKLIN I DOGUE DELL'ADDA KENNEL*) Prod : Mme FERRALIS Susanna-Hermione, Prop : Mlle CORDOVANI Giulia

• **CLASSE JEUNE FEMELLE** • **M. JOUANCHICOT Christian**

- 78 **ALABAMA DE L'AMBRE SAUVAGE** LOF : 033188 - id : 250268781536718 née le 20/05/2025 (*LEGENDARIVS CANIS UFC x SCARLETT DE MONT REBELLIS*) Prod : Mme VEZIN Rachel, Prop : Mme DUQUENOY Karen
- 79 **(c) ALTESS LAETI LOVE DOG** LOF : 033121 - id : 250269611292574 née le 18/04/2025 (*TI -PUNCH OZZMOSYS DU DOMAINE DE MORFONDE x SHELBY LAETI LOVE DOG*) Prod : Mme M. MULLER Laetitia et Laurent, Prop : Mme MULLER Laetitia
- 80 **ALTESSE DE L'UNIVERS DE KERPLANQUE** LOF : 033561 - id : 250269591992927 née le 18/11/2025 (*UAR ROYAL DOG' LESCURETTE x UNILOVE DE L'UNIVERS DE KERPLANQUE*) Prod : Mme MARTIN Martine, Prop : Mlle PAILLAUX Candice
- 81 **(c) APRIL L'ARCHE DES DOGUE DE NOELY** LOF : 033083 - id : 250268781681091 née le 18/03/2025 (*O'DARCO DU CHANT DES BRUANTS x TIANA LA BELLE DE LA VALLEE DE SAINT GEORGES*) Prod : M. CAVRIL Jérémy, Prop : M. LAMBERT Jean-Marc
- 82 **AQUA TERRA KINGBORDVICTORY** SPKP : 1981 - id : 993011200074578 née le 12/06/2025 (*LEGENDARIVS CANIS UFC HARLEM x ROZINKA LOVE BAURYDY-KORAN*) Prod : Mlle BARYLIAK Viktoriia, Prop : Mme SAPIENS CONSULTING S.R.O. - BARYLIAK Viktoriia
- 83 **(c) AURORA DE L'EMPIRE D'IDEFIX** LOF : 033149 - id : 250268781776163 née le 19/04/2025 (*LEGENDARIVS CANIS UFC x RENATA DE L'EMPIRE D'IDEFIX*) Prod : Mme JEHL Anne-Marie, Prop : Mme JEHL Anne
- 84 **BORDEAUX MIRACLE WORLD NAMY** PKR : II-166149 - id : 616093903203400 née le 15/08/2025 (*MOZART BERNAUX DE PICARDI x BORDEAUX MIRACLE WORLD DEBRA*) Prod : Mme BEDNARCZYK Marta, Prop : M. PANISSIERES Ryan
- 85 **EFI DE LA BULLE ROUGE** MET : 1659/25 - id : 953000010735983 née le 03/04/2025 (*HILFIGER DE LA BULLE ROUGE x MILLA DE LA BULLE ROUGE*) Prod et prop : M. KIS Jozsef
- 86 **GAYA IRIS BLOOM VALENSAMARE** FG SLR : DB-000291 - id : 705100000132999 née le 26/05/2025 (*BAROLO DEI MASTINI DEL GOYA x LUNA MEGIE VALENSAMARE FG*) Prod et prop : M. FALEZ Gregor
- 87 **ISSABELL** CMKU : BX/3887/25 - id : 900203000062368 née le 09/07/2025 (*AXELL CHAMY MAYESTA x COSSETTE CHAMY MAYESTA*) Prod et prop : Miss NOVOTNA Adéla

- 88 **LEGENDARIUS CANIS ARMAGEDDON (dite T.J.)** LOF : 033305 - id : 250269591999472 née le 30/05/2025 (*RANGER DU VAL DE MEDICIS x DE FORCE ET DE CONFIANCE KATRINA*) Prod et prop : M. FAUVEL Anthony
- 89 **LEGENDARIUS CANIS ATLANTIS** LOF : 033497 - id : 250268781912030 née le 24/11/2025 (*HOOCH DE FORCE OF MAZZEL x DE FORCE ET DE CONFIANCE KATRINA*) Prod : M. FAUVEL Anthony, Prop : M. LAZAROV Stefan
- 90 **THIS IS JADORE RED BEAUTY BORDEAUX** NHSB : 3358414 - id : 528140000939945 née le 13/04/2025 (*MULTI CHAMPION CRUFTS WINNER 2017 SEISIER KENZO x CHAMPION VENUS RED BEAUTY BORDEAUX*) Prod et prop : Mme ARNTS Marion

• **CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE • Mme THEVENON-WHIR Isabelle**

- 91 **ATHENA** LOI : 24159088 - id : 380260171073403 née le 18/09/2024 (*BANDITO DI VILLA D'ESTE x DEMETRIA DELLA ROSCIOLA*) Prod et prop : M. PAGNOTTA Francesco
- 92 **BLANCHE DE LA BULLE ROUGE** MET : 1604/25 - id : 348098100247583 née le 18/10/2024 (*HILFIGER DE LA BULLE ROUGE x RUFINA DE LA BULLE ROUGE*) Prod et prop : M. KIS Jozsef
- 93 **BLONDIE** NHSB : 3353525 - id : 191035000222080 née le 22/10/2024 (*FF LUBBERS x LUBBERS*) Prod : M. SISCA BORDOG, Prop : M. FRESCO Lubbers
- 94 **DE FORCE ET DE CONFIANCE FLEUR** NHSB : 3348732 - id : 528140000933424 née le 28/11/2024 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE JACK x JAVELINA LAURIERS D ODESSA TIEMPO DE FORCE*) Prod : M. R.G.J. van de Broek, Prop : Mme HASSINK Ellen
- 95 **DE FORCE ET DE CONFIANCE GUUSJE** NHSB : 3348727 - id : 528140000934006 née le 28/11/2024 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE JACK x JAVELINA LAURIERS D ODESSA TIEMPO DE FORCE*) Prod : M. Mme VAN DE BROEK Robert et Brigitta, Prop : Mme ZEGERS - OLTJOF Jolanda
- 96 **DE FORCE ET DE CONFIANCE PIP - MATILDA** SLR : DB 000304 - id : 528140000933310 née le 28/11/2024 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE JACK x JAVELINA LAURIERS D ODESSA TIEMPO DE FORCE*) Prod : M. Mme VAN DE BROEK Robert et Brigitta, Prop : Mme M. CASAR Eva et Zoltan
- 97 **E POI FINALMENTE TU DEI MASTINI DEL GOYA** LOI : 24154146 - id : 380260059079444 née le 05/10/2024 (*NARCISO DL POGGENTE x BELEN DESNUDA DEI MASTINI DEL GOYA*) Prod et Prop : M. CIRIBE Francesco
- 98 **ENABLE** LOI : 2512377 - id : 380260102825799 née le 13/11/2024 (*GENGIS KHAN I DOGUE DELL'ADDA KENNEL x DEMI JR I DOGUE DELL'ADDA KENNEL*) Prod : Mme BONANNI Irene, Prop : Mme FERRALIS Susanna-Hermione
- 99 **MIDEYA DE MAJENT** UKU : 0650414 - id : 900263000689152 née le 15/01/2025 (*TOKYO DE MAJENT x CANTY MISHEL DE MAJENT*) Prod : Mme KOZUYBA Natalia, Prop : Mme KOZUYBA Natalia
- 100 **THE DOGUEFATHER UNA NOCHE DE AMOR DESESPERADA** LOE : 2737438 - id : 900223001010474 née le 16/11/2024 (*RANGER DU VAL DE MEDICIS x THE DOGUEFATHER TRIANA*) Prod et prop : M. BERNAL ROMERO Ismael
- 101 (c) **VANOUCHKA DU VAL DE MEDICIS** LOF : 032945 - id : 250269591382247 née le 16/12/2024 (*RANGER DU VAL DE MEDICIS x ULA HOOP DU VAL DE MEDICIS*) Prod : Mme TRANCHET Valérie, Prop : Mlle CHABILLON Yohana
- 102 **VENDETTA DE L'HANNYA ROUGE** LOF : 032911/05710 - id : 250269591171017 née le 26/11/2024 ((CH) *RANGER DU VAL DE MEDICIS x TAN FURIKO DE L'HANNYA ROUGE*) Prod : M. Mme PLANCHE A. et M., Prop : M. FAUVEL Anthony
- 103 (c) **VICTOIRE DU VAL DE MEDICIS** LOF : 032939/05718 - id : 250269591382834 née le 16/12/2024 (*PEDRO DE L'ACAJOU DOGUE x POM POM GIRL HALLELUYA DU VAL DE MEDICIS*) Prod : Mme TRANCHET Valérie, Prop : M. LORIN-AGIUS Fabrice

• **CLASSE OUVERTE FEMELLE • M. JOUANCHICOT Christian**

- 104 **AGATA DE LA BULLE ROUGE** MET : 1553/25 - id : 941000027546629 née le 17/06/2024 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE BAKKUS x MILLA DE LA BULLE ROUGE*) Prod : M. KIS Jozsef, Prop : M. PAGNOTTA Francesco
- 105 **BLANKA EL'DEMONKA** PKR : II-161555 - id : 616093901860912 née le 30/03/2023 (*DORSODORF ARMANI II x TUTTI FRUTTI DDB FANGOR*) Prod et prop : Mme DEBCZYNSKA Monika
- 106 **CARLOTA DA QUINTA DE AZAGAES** LOP : 640196 - id : 620096310160277 née le 04/06/2024 (*MIRAZ RED BEAUTY BORDEAUX x OLIE DE LA TOUR GELEE*) Prod et prop : M. BASTOS Tiago
- 107 **CHANEL DA QUINTA DE AZAGAES** LOP : 640198 - id : 620096310160276 née le 04/06/2024 (*MIRAZ RED BEAUTY BORDEAUX x OLIE DE LA TOUR GELEE*) Prod : M. MOREIRA BASTOS Tiago, Prop : M. BASTOS Tiago
- 108 **CRAZY LITTLE DAISY ZOJA LUCKY EYES** HR : 10794 DB - id : 705100000119533 née le 20/12/2021 (*NAUGHTY BOY NATURE V. D. MADROELHOEVE x ABRACADABRA ZOJA LUCKY*) Prod : M. Mme CASAR Zoltan et Eva, Prop : M. PERENCEVIC Zoran
- 109 **FIJTJE** NHSB : 3304624 - id : 528140000888714 née le 02/05/2023 (*TOUR DE LA VILLE BORDEAUX JOEP x DE FORCE ET DE CONFIANCE CHANEL*) Prod : Mme ZEGERS HJ, Prop : Mme ZEGERS - OLTJOF Jolanda
- 110 **LUNA MEGIE VALENSAMARE** FG SLR : DB -000236 - id : 705100000133122 née le 28/01/2022 (*DOMINGO DE LA BULLE ROUGE x VALENTINA LEGIONNAIRE DE BORDEAUX*) Prod : M. GREGOR Falez, Prop : M. FALEZ Gregor

- 111 **SHELBY DOUCEUR DU DOMAINE DE MORFONDE** LOF : 030894/05432 - id : 250268723163554 née le 12/11/2021 (*POP ROCK DE LA FEE CALINE D'YBLA x OPIUM DOUCEUR DU DOMAINE DE MORFONDE*) Prod et prop : M. GUESSOUM C.
- 112 **SHELBY LAETI LOVE DOG** LOF : 030477/05393 - id : 250268743914506 née le 29/06/2021 (*LEEROY DU CLOS DES MALICIEUSES x NIKITA UNBELIEVADOG*) Prod : Mme M. MULLER Laetitia et Laurent, Prop : Mme MULLER Laetitia
- 113 **ST-JOHNS BESZTI DAVINE** MET : 1457/24 - id : 953000010702109 née le 15/02/2024 (*BARINHOUSE MAHAGON x ST-JOHNS BESZTI ZOE*) Prod : M. BESZTERI Jozsef, Prop : Mme BROEK Brigitta
- 114 **SUNRISE DES GLADIATEURS DE BELLEVUE** LOF : 030243/05372 - id : 250269590325221 née le 20/03/2021 (*NERONN DOGUE FORCE ONE x NORAH DU CHARME BERRONAI*) Prod : Mme M. DELAUNAY Caroline et Loïc, Prop : Mme GOLLIET Léa
- 115 **TAN FURIKO DE L'HANNYA ROUGE** LOF : 031341/05506 - id : 250269590715425 née le 17/05/2022 (*TANAKAJD SZEPE APOLLO CREED x PIMIKO SAMA DE L'AMBRE SAUVAGE*) Prod : M. MME PLANCHE A. et M., Prop : M. PLANCHE Antony
- 116 **THE DOGUEFATHER ADA SHELBY** LOE : 2633529 - id : 941010000519787 née le 10/06/2022 (*THE DOGUEFATHER VITO CORLEONE x THE DOGUEFATHER SANSA STARK*) Prod et prop : M. BERNAL ROMERO Ismael
- 117 **UGUETTE DU PENSIONNAT DE LILA** LOF : 032069 - id : 250268600414445 née le 11/07/2023 (*PHILEAS FOGG DIT PHIPHI BY CENTELINE x SHILA DU PENSIONNAT DE LILA*) Prod : Mme SYLVAIN Gladine, Prop : M. CAVRIL Jérémy
- 118 **ULA HOOP DU VAL DE MEDICIS** LOF : 032096 - id : 250268600417006 née le 17/07/2023 (*RONNIE JAMES DIO BEJBY BORDO x POM POM GIRL HALLELUYA DU VAL DE MEDICIS*) Prod : Mme TRANCHET Valérie, Prop : Mme TRANCHET-GROLEAT Valérie
- 119 **VAIANA L'ARCHE DES DOGUE DE NOELY** LOF : 032360/05643 - id : 250268781122308 née le 01/01/2024 (*O'DARCO DU CHANT DES BRIUANTS x TIANA LA BELLE DE LA VALLEE DE SAINT GEORGES*) Prod et prop : M. CAVRIL Jérémy
- 120 **WAIKA DU COLROY** LOSH : 01379350 - id : 900113002937139 née le 12/11/2023 (*PEDRO DE L'ACAJOU DOGUE x ROSIE DU COLROY*) Prod : Mme VAN WANZELE Annick, Prop : Mlle DUPARC Julie
- 121 **WALYA DU COLROY** LOSH : 01379351 - id : 900113002937131 née le 11/11/2023 (*PEDRO DE L'ACAJOU DOGUE x ROSIE DU COLROY*) Prod et prop : Mme VAN WANZELE Annick

• **CLASSE CHAMPION FEMELLE** • **Mme THEVENON-WHIR Isabelle**

- 122 (CH) **ASCATH DA CASA DAS BABAS** LOP : 591361 - id : 620095300037885 née le 03/02/2021 (*SINCRO DA CASA DAS BABAS x LAZY C BABAS DE LAZYGUARDIANS*) Prod et prop : M. RODRIGUES Carlos
- 123 **AZULA RED BEAUTY BORDEAUX** LOP : 623733 - id : 528140000894119 née le 28/12/2022 (*APOLLO RED BEAUTY BORDEAUX x IMPERATRIX AANVALLER*) Prod : Mme ARNTS Marion, Prop : M. BASTOS Tiago
- 124 (CH) **DE FORCE ET DE CONFIANCE CHANEL** NHSB : 3216884 - id : 528140000811733 née le 17/11/2020 (*DE FORCE ET DE CONFIANCE DOLCE x DE FORCE ET DE CONFIANCE VLINDER*) Prod : M. VD BROEK Rgj, Prop : Mme ZEGERS - OLTJHOF Jolanda
- 125 (CH) **DE FORCE ET DE CONFIANCE FREYA** NHSB : 3277009 - id : 528140000861589 née le 23/05/2022 (*TOUR DE LA VILLE BORDEAUX JOEP x DE FORCE ET DE CONFIANCE VLINDER*) Prod : M. V. D. BROEK Robbert, Prop : M. WILLEMSSEN Albert-Jan
- 126 (CH) **JACQUELINA DE MAJENT** UKU : 0593131 - id : 990000010082986 née le 04/05/2023 (*TOKYO DE MAJENT x FLO GANE DE MAJENT*) Prod : Mme KOZUYBA Natalia, Prop : Mme KOZUYBA Nataliai
- 127 (CH) **PEPPERMINT PATTY VON SANKT STEPHAN** VDH : Mol23/BX4664 - id : 276099200692010 née le 28/12/2023 (*LEOGNAN PESSAC DE LA TOUR GELEE x ALMA VON SANKT STEPHAN*) Prod : Mme PRINZLER, Prop : Mme LINSENHOFF Selina
- 128 (CH) **TAYLER SWIFT RED BEAUTY BORDEAUX** NHSB : 3291108 - id : 528140000870728 née le 04/11/2022 (*SIEM JAXX x WISPER GENTLIJ RED EBAUTY BORDEAUX*) Prod et prop : Mme ARNTS Marion
- 129 (CH) **THE DOGUEFATHER TRIANA** LOE : 2558202 - id : 941000025969935 née le 25/02/2021 (*ONE DIRECTION VAN DE MADROELHOEVE x THE DOGUEFATHER SANSA STARK*) Prod et prop : M. BERNAL ROMERO Ismael
- 130 (CH) **ZOYA DE LA BULLE ROUGE** MET : 1495/24 - id : 941000027546665 née le 22/12/2023 (*MARQUEZ DE LA BULLE ROUGE x RUFFINA DE LA BULLE ROUGE*) Prod : M. KIS Jozsef, Prop : M. VANDEPONTSEELE Nicolas

• **CLASSE GROUPE SENIOR FEMELLE** • **M. JOUANCHICOT Christian**

- 131 **POUF POUF DES PRAIRIES DE VOXULACOS** LOF : 029144/05137 - id : 250268723027788 née le 24/11/2019 (*NYGHT IS BLACK DES OCEANS D'ORLANE x OLA BELLA DES PRAIRIES DE VOXULACOS*) Prod et prop : Mlle DUPARC J.
- 132 **YAKUZA DA CASA DAS BABAS** LOP : 582784 - id : 620098500105285 née le 13/07/2020 (*BLADE x WISKA DA CASA DAS BABAS*) Prod et prop : M. RODRIGUES Carlos

• **CLASSE VETERAN FEMELLE** • **Mme THEVENON-WHIR Isabelle**

- 133 **LAZY C BABAS DE LAZYGUARDIANS** LOP : 559318 - id : 620098201168216 née le 24/08/2018 (*SHREK DA CASA DAS BABAS x LENKA*) Prod : M. JOAO, Prop : M. RODRIGUES Carlos

LISTE DES EXPOSANTS

M. ALEJANDRO Riffo.....	22
Mme ALGERI Hélène.....	41
Mme ALTORF Sylvia.....	26-71
Mme ARNTS Marion.....	24-54-90-128
M. BASTOS Tiago.....	6-33-65-73-106-107-123
M. BEAUMONT Jérémy.....	60
M. BELINGER Malcy La Bertat 63490 BROUSSE - 06 23 95 06 74.....	47
M. BERNAL ROMERO Ismael Urb. la Celada. C/ Sagitario 57B 41410 CARMONA ESPAGNE - 615 089 235.....	75-100-116-129
Mme BROEK Brigitta.....	7-64-113
Mme M. CASAR Eva et Zoltan.....	8-66-96
M. CAVRIL Jérémy.....	29-44-117-119
Mlle CHABILLON Yohana.....	101
M. CIRIBE Francesco Strada lungotenna 350 63813 SANT ELPIDIO A MARE ITALIE - 0039 328 757 5958.....	32-97
Mlle CORDOVANI Giulia Loc. Poggio cappone 6 58051 MAGLIANO IN TOSCANA (GR) ITALIE - 39 329 408 6225.....	77
Mme DAVI Eveline.....	49
Mme DE WATRIPONT Nadine.....	51-72
Mme DEBCZYNSKA Monika Ul. Jana Kilinskiego 26 82-300 ELBLAG POLOGNE.....	16-59-105
M. DEGROOTE Guy 12, rue des Prés 59172 MASTAING - 06 42 27 44 15.....	3
Mlle DUPARC Julie 66, rue du Château 27350 LA HAYE DE ROUTOT - 02 32 41 58 10.....	4-120-131
Mme DUQUENY Karen.....	78
Mme EERTMANS Björn.....	55
Mme ESCHER Sabrina.....	53
M. FALEZ Gregor.....	86-110
MM. FALEZ Gregor / MRDAK Milovan.....	21
M. FAUVEL Anthony.....	15-27-37-76-88-102
M. FERDIN Alain 6, rue des Craies 89160 LEZINNES - 06 79 24 47 26.....	46
Mme FERRALIS Susanna-Hermione Loc. Vallefreda 2 15010 GROGNARDO ITALIE - 36 687 865 63.....	12-38-98
Mme FINAZZI Nicoletta.....	18
M. FRESCO Lubbers.....	1-43-58-93
Mlle FRICHET Axelle 103, la Silvinerie 45490 LORCY.....	68-69
Mme GOLLIET Léa 5, chemin des Moundinats 31470 FONSORBERES - 06 26 18 27 64.....	114
M. GUEMY Cédric.....	31
M. GUESSOUM Claude 20, rue de la Bûche 51210 TREFOLS - 06 88 19 93 40.....	2-5-61-63-111
M. HABERT Charles 103, la Silvinerie 45490 LORCY - 06 81 66 26 26.....	9
Mme HASSINK Ellen.....	94
Mme JEHL Anne.....	14-83
M. KIS Jozsef Ceglédi út.72 6000 KECSKEMET HONGRIE - 36 306 768 017.....	85-92
Mme KOROBKO Iryna.....	36
Mme KOZUYBA Natalia.....	20-30-67-99-126
M. LAMBERT Jean-Marc 9, rue Marcel Leroux 62143 ANGRES - 07 60 23 79 44.....	45-81
M. LAZAROV Stefan.....	89
M. LEJEAL SAUNIER Stéphane.....	42
Mme LEMAIRE Mathilde.....	17
Mme LINSSENHOFF Selina.....	127
M. LISHCHUK Roman.....	19
M. LORIN-AGIUS Fabrice.....	10-103
Mme MULLER Laetitia 16, chemin des Bejattes 57685 AUGNY - 07 71 28 11 46.....	79-112
Miss NOVOTNA Adéla - 42 077 496 98 89.....	34-56-87
M. PAGNOTTA Francesco.....	25-91-104
Mlle PAILLAUX Candice.....	80
M. PANISSIERES Ryan.....	28-84
M. PERENCEVIC Zoran Drazor d.o.o. Vazor Game d.o.o. 10000 ZAGREB CROATIE - 385 99 499 1453.....	108
M. PLANCHE Antony Les Chaises 36800 MIGNE.....	115
M. RODRIGUES Carlos - 0035 196 652 09 20.....	35-74-122-132-133
Mme SAINT JOANIS Anne.....	39
Miss SANTACERA Salvacion-Joy.....	40
Mme SAPIENS CONSULTING S.R.O. - BARYLIAK Viktoria.....	82
Mme THOMMES Sanela.....	57
M. TOONEN J. / VAN DE BROEK Robbert Meidoornstraat 35 6602 WYCHEN PAYS-BAS - 31 630 053 007.....	50
M. Mme TOONEN Wim et Jolanda Meidoornstraat 35 6602 GB WYCHEN PAYS-BAS - 06 25 24 61 56.....	11-23
Mme TRANCHET-GROLEAT Valérie Lieu-dit chez Pourrat 63290 PUY GUILLAUME - 06 63 82 23 00.....	13-118
Mme VAN DEN OCHTEND Natasja.....	52
Mme VAN WANZELE Annick Rue des Alliés, 44 7870 LENS BELGIQUE - 32 476 851 962.....	62-121
M. VANDEPONTSELE Nicolas.....	130
Mme VEZIN Rachel.....	48
M. WILLEMSSEN Albert-Jan.....	70-125
Mme ZEGERS - OLTTHOF Jolanda.....	95-109-124



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.



Partenaire
de la SCC

-10%
POUR
LES MEMBRES
DU CLUB

Complication de mise bas, césariennes, vices cachés...

Agria à vos côtés pour protéger votre élevage



Protège vos
reproducteurs/reproductrices,
vos portées et vos chiots



Indemnise
en cas de maladie/accident
de votre cheptel



Indemnise
en cas de décès/perte
de capacité reproductive

Rejoignez vous aussi l'Agria Breeders Club !



- Sans cotisation
- Sans engagement
- Sans contrainte

Recevez vos kits à chaque portée



*voir conditions d'assurance

🌐 www.agria.fr
✉ info@agria.fr
☎ 01 88 32 24 00

Agria
Assurance pour Animaux

Agria
Assurance pour Animaux
Partenaire du Club

Des avantages exclusifs grâce à l'Agria Breeders Club

Ça m'intéresse !



HAPPY DOG
All you feed is love

« Une expérience longue de plus
de 50 ans dans l'alimentation de
nos Amis les Chiens »



Sarl PROVET -
IMPORTATEUR France

GERSTHEIM

contact@happyprovet.fr

www.happydog.fr

Tel 03.88.98.42.92

